



## Comité des fêtes de Puymaurin

PLACE DU CAPITOLE  
31230 PUYMAURIN

### Règlement intérieur - Trail « LES DEUX RIVIERES »

#### 1. DESCRIPTION DE LA COURSE:

C'est une course de pleine nature de 11,500 km pour environ 250 m de dénivelé positif. Cette épreuve est accessible à toutes et à tous, à partir de la catégorie junior.

Le départ est fixé

**le samedi 14 Juin 2025 à 18h00 au Stade de Football de Puymaurin (31).**

Il sera fait un rappel des consignes de course 15 minutes avant le départ.

Le circuit est en boucle fléchée avec un indicateur kilométrique, le circuit n'est pas aménagé pour les personnes à mobilité réduite.

Suivant la météo, possibles de chemins boueux et risques de brouillard.

Equipement de base Trail est recommandé (bâtons acceptés).

Toutes les arrivées se feront au Stade le football de Puymaurin (31).

Il reste toutefois possible selon la météo que le départ et l'arrivée s'effectuent sur la place du village de Puymaurin (31).

#### 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

La participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **D'une licence d'athlétisme entreprise, compétition, running ou pass « j'aime courir »** à date de cette année, délivrée par la FFA en complément d'un certificat médical de moins d'un an décerné par un médecin. A défaut, une licence sportive à jour.
- **Ou bien d'un PPS (Parcours Prévention Santé)** attestant d'une absence de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition.

Aucun autre document ne sera retenu pour la validation de l'inscription si elle n'est pas certifiée conforme. L'organisation se réserve le droit de conserver toutes les licences ou certificats médicaux des participants dans un délai de prescription de 10 ans.

#### 3. INSCRIPTION :

La date limite d'inscription en ligne à ce trail **est fixée au 12 juin 2025 à 20h (heure de Paris)**. Toutefois, il y aura la possibilité de **s'inscrire sur place le 14 juin de 16h à 17h45**.

Les inscriptions en ligne et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire via le site Chronostart. La confirmation d'inscription vous sera envoyée dès validation du dossier du participant. Le droit d'engagement de cette course est fixé à **10€ (plus frais de gestion lié à l'inscription en ligne)**.

#### **4. RETRAIT DES DOSSARDS :**

Le retrait des dossards se fera le **jour de la course à partir de 16h00** et ce, **jusqu'à 17h45** sur **place au Stade de football de Puymaurin (31)**.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **5. RAVITAILLEMENT :**

**Un poste de ravitaillement** est mis en place à **mi-circuit**, seuls les participants au Trail avec un dossard sont autorisés à y accéder.

Les ravitaillements seront au nombre de 2 et situés sur les points suivants :

- Au milieu du parcours (km 5)
- A l'arrivée au stade de football de Puymaurin (31).

#### **6. SECURITE :**

Il est expressément demandé un respect du code de la route lors des différentes traversées de route. Une sécurité en bord de route sera assurée. La surveillance médicale s'effectuera par les sapeurs pompiers locaux. Sur le secteur du Stade de football, il y aura la présence de défibrillateur.

#### **7. MODIFICATION/ANNULATION DE LA COURSE :**

En cas de conditions météorologiques trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter la course ou de modifier les parcours. Si les circonstances l'imposent, l'organisation est souveraine de sa décision de retarder ou annuler la course et de fait, il n'y aura pas de remboursement des inscriptions.

#### **8. RESPONSABILITÉ/ASSURANCE :**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

#### **9. ENVIRONNEMENT :**



L'organisation rappelle que la course se situe dans un milieu naturel. Il incombe à chaque participants de respecter les lieux et sites naturels de la course. Il est demandé également de bien respecter et suivre tout le parcours balisé. Tout manquement à ce titre sera sanctionné par la disqualification du participant.

## 10. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES :

L'organisation décernera un prix pour les trois premiers participants féminins et masculins au scratch (toutes catégories confondues). Le classement de tous les participants sera accessible à l'affichage.

## 11. DROIT À L'IMAGE :

En s'inscrivant, tout participant renonce à son droit à l'image durant la course. De même, il renonce expressément à tout recours ou poursuite auprès de l'organisation pour l'utilisation de son image.

<p>Mélissa LARTIGUE Co-Présidente du Comité des fêtes de Puymaurin Contact : 06.84.51.53.30 Mail : <a href="mailto:cdfpuymaurin@gmail.com">cdfpuymaurin@gmail.com</a></p> 	<p>Noémie FERRAS Co-Présidente du Comité des fêtes de Puymaurin Contact : 06.47.59.56.84 Mail : <a href="mailto:cdfpuymaurin@gmail.com">cdfpuymaurin@gmail.com</a></p> 
---	---